HOMÉLIE DU 27^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE B 2024

Les attitudes et les valeurs que le Christ nous propose sur le mariage

Au temps de Moïse et au temps de Jésus, tout comme aujourd'hui, le divorce était permis. Dans presque tous les pays du monde, il existe une législation réglementant le divorce et le remariage. L'expérience nous enseigne que dans les couples, toutes sortes de situations déplorables se développent : ça ne fonctionne pas toujours comme on l'avait prévu, les gens font de graves erreurs, il y a les infidélités, l'oppression et la violence à l'intérieur des familles, les incompréhensions et les silences mortels. Il en résulte des séparations et des divorces. Ensuite, il existe certains couples qui ne se séparent pas mais qui ne se parlent plus, qui refuse de se pardonner, de se réconcilier, de reprendre le dialogue.

La bonne nouvelle d'aujourd'hui se retrouve dans les attitudes et les valeurs que le Christ nous propose sur le mariage. Pour lui, le mariage n'est pas un contrat mais une alliance, et dans une alliance, les personnes sont toujours plus importantes que les institutions. Le Christ est celui qui s'occupe d'abord des personnes avant d'accuser et de lancer des pierres. Nous voyons comment il traite la Samaritaine avec ses six maris, la femme adultère en danger d'être lapidée, Marie Madeleine la prostituée, Zachée le collecteur d'impôts, les lépreux mis au ban de la société. Tous sont des exemples de la tendresse de Dieu, malgré la condition sociale souvent pénible et parfois répréhensible, où se retrouvent ces personnes. Jésus mentionne que dans le mariage, la réciprocité doit être totale : les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre... » « Si une femme répudie son mari et en épouse un autre... » - Le droit juif ne permettait qu'à l'homme de divorcer, le droit romain permettait aux deux partenaires de le faire! Dans S. Marc, Jésus utilise le droit romain, plus juste et plus égalitaire. L'argumentation de Jésus est en fait une défense de la femme. La femme n'est pas un objet jetable que l'on acquiert et dont on peut se débarrasser selon le bon vouloir du mari! La loi juive disait : « Lorsqu'un homme aura pris une femme et l'aura épousée, s'il advient qu'elle ne trouve plus grâce à ses yeux parce qu'il a trouvé en elle quelque chose de choquant, il écrira pour elle une lettre de répudiation, la lui remettra en main, et la renverra de sa maison » (Deutéronome 24,1). Selon l'une des deux écoles de pensée au temps de Jésus, il suffisait que la femme déplaise à son mari, qu'elle brûle son repas par exemple, pour qu'il puisse la renvoyer. Au temps de Moïse, l'homme n'avait qu'à répéter trois fois : «je veux te divorcer » pour renvoyer la femme. Moïse, afin de rendre le divorce plus difficile, avait imposé « l'acte de divorce » - procédure compliquée à une époque où les gens ne savaient ni lire ni écrire. Il avait imposé cette procédure afin de protéger les femmes qui, dans la culture du temps, n'avaient aucun droit. C'est pourquoi Jésus ajoute que c'est à

HOMÉLIE DU 27^{èME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE B 2024

cause de leur « sclérose du cœur » que Moïse a promulgué cette loi. Pour Jésus l'amour est fondé sur la tendresse du cœur et non sur des rapports de force ; l'amour ne peut se vivre que dans la réciprocité et l'égalité. Il existe, selon lui, des attitudes, des façons d'agir dans le mariage qui assurent la stabilité et le respect du conjoint et des enfants. Le péché ou le mal ne consiste pas à enfreindre une loi, mais à briser les liens d'une relation importante. Cette rupture entraîne des résultats souvent pénibles et même parfois catastrophiques pour le couple et pour les enfants.

Jésus sut toujours rappeler avec fermeté et humanité la grandeur du mariage, ainsi fait de nos jours l'Église. Elle ne saurait faire autrement. Elle protège ainsi la dignité de l'homme et de la femme, la grandeur de la sexualité humaine, la responsabilité de la relation interpersonnelle entre les époux et le lien essentiel entre les parents et les enfants. L'Église rappelle ainsi, à la suite de Jésus, que l'union des époux ne peut s'exprimer pleinement que si elle se trouve intégrée dans la relation primordiale qui existe entre Dieu et l'homme.

Aujourd'hui encore, il n'est pas facile à l'Église de maintenir son enseignement et ses exigences vis-à-vis du mariage face aux revendications de la société. Cette dernière lui oppose les évolutions des mentalités et des comportements qu'elle qualifie de modernes. L'Église lui répond, l'union entre deux personnes ne dépend pas seulement du « oui » prononcé au cours de la cérémonie du mariage... Il faut le renouveler tous les jours. L'amour est comme le feu. Si l'on ne veut pas qu'il meure, il faut l'entretenir. D'où l'importance des gestes d'affection, du dialogue, des cadeaux, des mots de tendresse. Le mariage, dans le plan de Dieu, c'est quelque chose de beau, de sérieux, qui doit se construire au jour le jour. C'est plus qu'un contrat, c'est une alliance.

Abbé Philippe Pacôme MBANDA MANDENGUE